

COMITE DE DIRECTION
Réunion du 27 septembre 2019
Au siège du District de l'Isère

Sous réserve d'approbation par le Comité de Direction

PRESIDENT

M. MUFFAT- JOLY

PRESENT(E)S

Mme BRAULT

MM. AGACI –BOUAT –BOULORD - CICERON –DA CUNHA VELOSO – GIROUD
GARAMPON - ISSARTEL - KODJADJANIAN - LOUIS - MALLET –MAZZOLENI - MONIER -
MONTMAYEUR–RAYMOND - SOZET - TRUWANT – VACHETTA

EXCUSES

MM : BALDINO- BOURGEOIS - CHASSIGNEU - HESNI - SCELLIER - VEYRIER

ASSISTE

Mme BELOT

Séance ouverte à 18h30

Le Président souhaite la bienvenue à tous les participants et annonce que Mr Ben El Hadj Zyed est reçu ce soir. Celui-ci souhaite avoir un droit de réponse suite à une remarque à son encontre lors du PV précédent :

« M. Vachetta : S'étonne de la nomination en arbitrage du major des D1 en citant divers cas où des manquements à la tenue de la feuille de match ou FMI ont été relevés ».

M. Ben El Hadj prend la parole : Il souhaite dans un premier entendre l'intervention de M. Vachetta et souhaite des explications quand celui-ci parle d'étonnement. En réponse M. Vachetta lui signifie qu'en effet il est étonné que ce dernier puisse être Major des D1 en ayant eu quelques manques administratifs et estime que la feuille de match qu'elle soit faite sur papier ou informatique doit être vérifiée par l'arbitre.

M. Ben El Hadj rappelle que les années précédentes le Règlement intérieur de la CDA pour les arbitres en D1 ne prévoyait pas de sanction en ce qui concerne la FMI. Le dernier Règlement quant à lui en effet amène bien une sanction, mais au moment de sa nomination ce Règlement n'était pas encore en vigueur, les critères définis ont donc bien été respectés. M. Ben El Hadj souhaitait apporter ce soir à tout le Comité cette information afin de lever un éventuel doute quant à sa nomination.

Il remercie le Président de lui avoir permis de donner son droit de réponse et quitte la séance.

ORDRE DU JOUR

1 - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE DIRECTION DU 3 SEPTEMBRE 2019 :

Le Compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2-COURRIERS ET INFORMATIONS DIVERSES

Courriers :

- Invitation du club de Reventin à la soirée de remise du chèque de l'A.P.P.E.L, le vendredi 4 octobre à 19h30. Représentera le District : M. Vachetta.
- Courrier de St Quentin sur les catégories d'âge, sur le fait d'interdire les U15 en U18. Réponse lui a été apportée par la commission sportive.

Mises à jour membres de commissions :

- Courrier de démission de M. Agaci au poste de co-président de la commission sportive. Est appelé à faire partie de la commission d'Appel. Accord de M. Agaci. Validé par le CD.
- Courrier de M. Monier : précise que M. Rochette ne fait plus partie de la commission foot entreprises pour raisons professionnelles.
- Commission de délégation : Son président demande la validation de M. Girard Veyret Validé à la majorité. 3 Abstentions.
- Candidature de José Tapia au poste d'observateur. Demande transmise à la CDA.

Informations diverses du Président :

- **Courrier de la Ligue**, informant du groupe de travail concernant les désignations d'arbitres par académies. Les CDA doivent être représentées.
 - **Action Bénévoles à Clairefontaine**, la liste sera communiquée semaine prochaine, la date butoir étant ce jour, des candidatures peuvent encore arriver lundi par courrier.
 - Intervention de M. Vachetta concernant les votes, souhaite que désormais les votes se fassent par bulletin secret. C'est acté.
-

3 – VALIDATION DE L'ETDA ET DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Président annonce que ni l'ETDA ni le Règlement intérieur de la CDA ne seront validés ce soir compte tenu de l'absence de représentant des arbitres

4 – INDEMNITES DES ARBITRES

Le vote acté lors du précédent CD est remis en question. M Mete, Président de la commission des arbitres étant en désaccord avec la proposition faite par son vice-président lors du dernier Comité, soit de valoriser seulement les arbitres officiant en D1 et D2. M.Mete, souhaite quant à lui une revalorisation pour tous les arbitres.

La décision prise lors du CD du 3 septembre est alors annulée. Une nouvelle décision sera prise ultérieurement dès lors qu'une nouvelle proposition du Président de la CDA sera en mesure d'être débattue.

5- REUNIONS D'AVANT SAISON

M. Mallet précise que seules les réunions des Seniors D1-D2-D3 et D4 ont été dispensées, celles des jeunes restent à venir.

Il rappelle le nombre de réunions et la répartition des groupes.

Divers intervenants prennent la parole.

Retour sur quelques questions intéressantes qui ont été posées suivi par les points négatifs rencontrés lors de ces réunions.

En Résumé le diaporama semble être trop long, l'écoute est disparate en fonction des niveaux. Les niveaux supérieurs ont un sentiment de redite, alors que les bas niveaux sont très attentifs. Après divers échanges, il est convenu qu'une nouvelle organisation sera à revoir pour la saison prochaine, animer différemment et penser à + de temps d'échanges.

6- PRESENTATION BILAN + PREVISIONNEL

Intervention de M. RAYMOND qui fait une présentation détaillée du Bilan et du Prévisionnel qui seront portés à la connaissance des clubs lors de la prochaine Assemblée Générale.

7- QUESTIONS DIVERSES

Intervention de M.Sozet : revient sur la gestion des terrains suspendus. Lors du Comité du 26 oct 2018 il était convenu que la commission sportive conserve cette gestion et dédie un de ses membres à l'appliquer, seulement il semblerait que ce ne soit pas vraiment le cas et que d'autres commissions soient obligées d'intervenir. M. Sozet souhaite alors que cette charge soit désormais attribuée à une autre commission, il est alors convenu que la commission des règlements prendra en gestion ce contrôle.

Intervention de M. Da Cunha Veloso (représentant des arbitres au Comité de Direction): fait la lecture d'un courrier qu'il adresse au Comité.

Il rappelle tout d'abord que toutes les commissions sont sous la tutelle du Comité.

-Il signale un non-respect du règlement intérieur de la CDA concernant les désignations, cite des exemples.

-Lors de l'AG de la CDA à Rives, il a été annoncé la fin des questionnaires sur table, ils se feront désormais sous forme de vidéos envoyés par mail. M. Veloso interroge sur le bien-fondé de ce changement, a-t-on pensé aux arbitres qui n'ont pas de postes informatiques qui passent par leur club pour connaître leurs désignations ? Rappelle que nous sommes en District !!! Et par ailleurs ce questionnaire permet aux arbitres de revoir toutes les lois du jeu avant de commencer une nouvelle saison, il fait aussi partie du règlement de la CDA (article 37 : du questionnaire sur table) et le supprimer serait un non-respect du RI et perdre en qualité d'arbitrage dans notre district.

- Interroge sur la proposition de composition de l'ETDA qui comporte 6 arbitres non isérois. Rappelle qu'en Isère nous avons 7 arbitres fédéraux et 28 arbitres de Ligue, comment se fait-il que nous ne soyons pas capables d'organiser une ETDA avec les arbitres de notre District ?

Suite à la lecture de son courrier, divers échanges se font, Le Président annonce alors qu'à compter de janvier, toutes les formations initiales de l'arbitrage seront gérées par la Ligue avec l'IR2F (Institut Régional de formation football). Elle prendra en charge toute la partie logistique, organisationnelle et financière. Le District quant à lui devra simplement lui fournir les dates, le lieu et la liste des formateurs.

M. Giroud-Garampon revient sur le fait que certaines annonces sont faites sans même avoir été validées par le Comité de Direction. Demande si ce fonctionnement convient ? Ce n'est pas son cas ... !

Il est convenu de convoquer la CDA au complet afin de mettre à plat certains dysfonctionnements.

Intervention De M. Giroud-Garampon : réception d'un mail d'un club qui demande des explications sur le refus de report d'un match en U18 D1 qui avait l'accord du club adverse alors qu'un autre match en U15 D1 a lui été reporté. Pour rappel il avait été décidé depuis plusieurs saisons qu'aucun report ne serait accepté pour les 1ères journées sur les niveaux 1 et 2 des jeunes.

La commission sportive est chargée de vérifier mardi en commission et d'apporter une explication.

Intervention De M. Truwant : évoque le problème de l'obligation de l'éducateur dans les catégories Seniors D1 et D2. Cite le cas d'un club dont l'éducateur diplômé quitte le club fin de saison pour aller au plus offrant. Le club se retrouve alors sans éducateur diplômé et avec les sanctions qui s'imposent pour la saison qui suit. T. Truwant suggère une dérogation pour ce cas. G. Bouat rappelle le règlement et le problème des dérogations pour des éducateurs sans diplômes qui ont fait monter l'équipe.

Un débat s'ouvre autour des 3 points ci-dessous :

- a) **Incohérence sur nos règlements concernant la dérogation possible en D1.** En effet la D2 étant déjà concernée par l'obligation d'un éducateur CFF3, le texte « Les clubs accédant à cette division peuvent être autorisés, sur demande auprès du District, à ne pas utiliser durant la première saison d'accession les services d'un éducateur fédéral diplômé, mais de l'éducateur qui a fait monter l'équipe » ne peut pas s'appliquer en D1.

Une réécriture du texte doit être faite par la mission juridique

- b) **Interprétation du sens du mot éducateur** dans la phrase « **éducateur qui a fait monter l'équipe** »
- 1) Educateur obligatoirement diplômé (CFF1 ou autre)
 - 2) Educateur non diplômé (exemple dirigeant)
 - 3) Educateur avec ou sans diplôme

Les membres présents sont en désaccords sur l'interprétation ce qui crée une polémique sur l'application des règlements.

- c) **Dérogation possible compte tenu des montées supplémentaires réalisées pour la nouvelle pyramide des championnats cette saison.**

Proposition de décider d'autoriser les personnes inscrites en formation + certification validée cette saison, qui entraînent en seniors D1 et D2, de couvrir leur club pour la saison 2019-2020.

Le Président décide de passer au vote la possibilité de déroger :

Pour : 4 voix
Contre 13 voix
Abstention : 2 voix

Aucune dérogation n'est accordée.

Le Président informe qu'un deuxième CFF3 sera dispensé par la commission technique cette saison.

Intervention du Président et de M. Bouat sur les licences.

En baisse date à date par rapport à la saison dernière, 5500 licenciés de moins.

Intervention de M. Bouat :

Souhaite que le Comité de Direction dépose un vœu pour l'Assemblée d'Hiver de la Laurafoot afin que chaque District à partir de 25000 licenciés soit dans l'obligation de faire un championnat U15-U17- et U20. Acté par le Comité.

Intervention du Président : revient sur la dernière intervention de M. Benzekri lors de sa présentation du pôle formation, a dit seulement qu'il souhaitait être responsable du Pôle formation et en aucun cas candidat au poste de Conseiller technique en arbitrage.

Il n'y a plus de questions,

Le Président clôture le Comité de Direction.

Fin de séance 21h45